

CONDITIONS D'EMPLOI

- Au domicile d'une famille dans la Ville de Lévis, dans les MRC de Bellechasse, Lotbinière, Nouvelle-Beauce ainsi qu'en Beauce selon les besoins, vos disponibilités et votre lieu de résidence
- Statut de travailleur autonome
- Un salaire horaire entre 17\$ et 22\$ de l'heure est suggéré aux familles pour l'accompagnement. Par contre, puisqu'il s'agit d'une entente de gré à gré entre l'accompagnateur et la famille, le salaire peut varier
- Le temps d'accompagnement suggéré est de trois heures minimum
- Expériences enrichissantes
- Postes disponibles dès maintenant
- Cet emploi est selon vos disponibilités et selon le nombre d'heures qui vous convient
- L'accompagnateur sera amené à faire de l'accompagnement au domicile familial
- Possibilité d'avoir accès à une prime d'éloignement considérant la grandeur des territoires de Lévis, de Bellechasse, de Lotbinière, de la Nouvelle-Beauce et de la Beauce
- Une demande de recherche des antécédents judiciaires (à la charge de L'Accalmie) sera faite
- Le formulaire d'inscription est à remplir (document google form)
- L'accompagnateur peut accompagner plus d'une famille
- Un membre de L'Accalmie fera les suivis avec l'accompagnateur et les familles et se tient disponible pour toute question.